



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
Ville de Fleurance

FLEURANCE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 14 avril 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le quatorze du mois d'avril à 20h30, le conseil municipal de la commune de Fleurance s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de monsieur Raymond VALL, maire, suite à sa convocation du 8 avril 2016.

PRESENTS : 22

Monsieur Raymond VALL, maire – Madame Emilie MUÑOZ-DENNIG, 1^{er} adjoint – Monsieur Bruno MATTEL, 2^{ème} adjoint – Madame Charlette BOUÉ, 3^{ème} adjoint – Madame Simone VIRELAUDE, 4^{ème} adjoint – Monsieur Pierre LASCOMBES, 5^{ème} adjoint – Monsieur Michel ARMENGOL, 6^{ème} adjoint – Monsieur Gérard AURET, 7^{ème} adjoint – Madame Annette SOLETO, C.M. – Madame Brigitte LAURENTIE-ROUX, C.M. délégué – Madame Jeannette DUDIT, C.M. – Monsieur Christian MOTTA, C.M. – Monsieur Patrick SARRAMIAC, C.M. délégué – Madame Isabelle DUBORD, C.M. délégué – Monsieur Bernard BASSO, C.M. – Monsieur Jean-Louis CASTELL, C.M. délégué – Monsieur Auguste SOUSA, C.M. – Madame Monique DE BRITO, C.M. – Madame Caroline ACHÉ, C.M. – Monsieur Grégory BOBBATO, C.M. – Madame Elisabeth MOREAU, C.M. – Madame Coralie THORE-EYMARD, C.M.

ABSENTS EXCUSES : 7

Madame Régine LLOAN-RAYNARD, C.M. – Procuration à monsieur Michel ARMENGOL
Monsieur Gérard SALON, C.M. délégué – Procuration à monsieur Christian MOTTA
Monsieur Gilbert PEDRA, C.M. – Procuration à monsieur Pierre LASCOMBES
Madame Marie-Agnès RAYNAUD-PORTET, C.M. – Procuration à monsieur Bruno MATTEL
Madame Flora CASTEL, C.M. – Procuration à madame Emilie MUÑOZ-DENNIG
Monsieur Robert LODA, C.M. – Procuration à monsieur Grégory BOBBATO
Madame Inès PINOS, C.M. – Procuration à madame Elisabeth MOREAU

* *
*

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire madame Monique DE BRITO.

* *
*

Les conseillers adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 février 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés:

➤ **APPROUVE LES COMPTES DE GESTION 2015** dressés par le receveur municipal pour les budgets de la commune, de l'assainissement et de la maison des services publics.

➤ **ADOpte LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015** de la commune, du service d'assainissement et de la maison des services publics.

➤ **PROCEDE A L'AFFECTATION DES RESULTATS 2015** pour la commune, le service d'assainissement et la Maison des services publics.

➤ **DECIDE DE MAINTENIR LES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2016 A L'IDENTIQUE DE 2015, soit :**

- Taxe d'habitation	:	13.12 %
- Taxe foncière / bâti	:	30.99 %
- Taxe foncière / non bâti	:	124.66 %

➤ **ADOpte LES BUDGETS PRIMITIFS 2016**, de la commune, du service d'assainissement et de la Maison des services publics.

➤ **AUTORISE** le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du fonctionnement des Maison de services au public.

➤ **AUTORISE** le maire à solliciter des subventions auprès du LEADER et de l'agence de l'eau Adour Garonne pour l'aménagement d'un chemin de la biodiversité.

➤ **ATTRIBUE LES SUBVENTIONS** suivantes pour 2016

	Montant 2015	Montant 2016 délibéré
CULTURE - ANIMATION		
CARNAVAL DE FLEURANCE	9 000 €	9 000 €
Subvention exceptionnelle	-	-
Reversement des droits de place des forains du CARNAVAL	OUI	OUI
Prise en charge 50 % frais de sécurité	OUI	OUI
A CIEL OUVERT	13 000 €	13 000 €
Subvention complémentaire festival ASTRO JEUNES	3 000 €	3 000 €
FLEURANCE CUIVRO	6 100 €	6 100 €
Subvention complémentaire « développement durable »	900 €	900 €
CINEMA « Grand Angle »	5 000 €	5 000 €
LA FLOURETO	300 €	300 €
HARMONIE LA FLEURANTINE	4 000 €	4 000 €
LOMAGNE COMBO JAZZ	300 €	300 €

LES MAJORETTES DE FLEURANCE	450 €	450 €
Subvention exceptionnelle pour déplacements	200 €	- €
COMITE DES FETES DE LAMOTHE ENDO	1 100 €	1 100 €
PHOTO CLUB DE GASCOGNE	400 €	400 €
THEATRE DES HALLES	1 250 €	1 250 €
DILEQUENO	200 €	200 €
OFFICE DE TOURISME pour « Peintres dans la rue »	1 000 €	1 000 €
DIVERS		
AMICALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX	3 000 €	3 000 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	5 000 €	3 000 €
MEMOIRE DES COMBATTANTS EN GASCOGNE	500 €	400 €
SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE 1663 SECTION LOMAGNE	50 €	50 €
SOCIAL		
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	300 000 €	300 000 €
CENTRE DE LOISIRS LES PETITS PRINCES	25 155 €	40 155 €
JARDINS DE COCAGNE	2 000 €	2 000 €
CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)	750 €	750 €
A.V.M.P (Association d'Aide aux victimes et Médiation Pénale)	250 €	250 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	500 €	500 €
RESTAURANTS DU COEUR	250 €	250 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT Fédération du Gers	500 €	500 €
SPORT		
OMS	2 700 €	2 700 €
ASF FOOTBALL	18 200 €	18 200 €
Subvention exceptionnelle d'investissement	2 000 €	1 000 €
ASF Gym	1 800 €	2 600 €
Subvention exceptionnelle d'aide aux salaires	- €	4 785 €
ASF RUGBY	31 000 €	31 000 €
LOMAGNE HAND BALL	1 200 €	1 100 €
BASKET CFP	3 500 €	3 500 €

CPF TENNIS DE TABLE	1 750 €	1 800 €
CPF TENNIS DE TABLE pour tournoi	300 €	300 €
TENNIS CLUB FLEURANTIN	3 100 €	3 100 €
TENNIS CLUB – subvention pour tournoi de la Ville	300 €	300 €
BADMINTON	320 €	500 €
BOXE	320 €	320 €
JUDO	2 250 €	2 300 €
JUDO section handisport	300 €	300 €
AIKIBUDO	320 €	320 €
GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN	320 €	320 €
KOREAKOR	320 €	320 €
CF RETRAITE SPORTIVE	320 €	320 €
CERCLE NAUTIQUE	5 530 €	5 530 €
CLUB AEROMODELISME	500 €	550 €
CLUB AEROMODELISME subvention exceptionnelle	300 €	300 €
CYCLO VTT UFOLEP	850 €	950 €
CYCLO VTT Subvention exceptionnelle pour course	300 €	300 €
CYCLOCLUB VTT FLEURANCE	320 €	320 €
CYCLOCLUB VTT pour Tour du Haut Armagnac	300 €	300 €
FLOC	500 €	490 €
GOLF	2 700 €	2 800 €
GOLF pour Tournoi de la Ville	300 €	300 €
MARCHEURS RANDONNEURS	320 €	320 €
CHASSEURS SAINT HUBERT	1 500 €	1 500 €
CHASSEURS SAINT HUBERT subvention pour battues	1 000 €	1 000 €
PECHEURS FLEURANTINS	1 300 €	1 000 €
BOULE SPORTIVE	500 €	500 €
PETANQUE	1 300 €	1 000 €
ADOT 32	150 €	150 €
KATORI SAKURA	320 €	320 €
FLEURANCE SOLEX	320 €	0 €
LOÏC DERREY SPORT AUTO	- €	500 €
SCOLAIRE - FORMATION		
ECOLE LA CROUTZ	86 élèves	92 élèves
classe de découverte	1 400 €	1 400 €
coopérative scolaire	15 € / élève	15 € / élève
fournitures scolaires	11.30 € / élève	11.30 € / élève
Investissements	1 900 €	1 900 €

ECOLE VICTOR HUGO	83 élèves	71 élèves
classe de découverte	1 400 €	1 400 €
coopérative scolaire	15 € / élève	15 € / élève
Fournitures scolaires	11.30 € / élève	11.30 € / élève
Investissements	1 900 €	1 900 €
ECOLE MONGE / PASTEUR	289 élèves	283 élèves
classe de découverte par école	1 800 €	1 800 €
coopérative scolaire	9.50 € / élève	9.50 € / élève
Fournitures scolaires	24.60 € / élève	24.60 € / élève
Investissements	8.40 € / élève	8.40 € / élève
RASED Fournitures scolaires	400 €	400 €
RASED Matériel pédagogique	510 €	- €
COLLEGE HUBERT REEVES	- €	200 €
Association sportive du collège Hubert Reeves	360 €	360 €
Foyer socio-éducatif du collège Hubert Reeves	565 €	565 €

➤ **APPROUVE** le rapport financier de la commission communautaire d'évaluation des transferts de charges.

➤ **MAINTIENT LES TAUX DES INDEMNITES DE FONCTIONS** du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, à l'identique de ceux délibérés le 14 avril 2014.

➤ **ACCEPTE LA CESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE COMMUNALE** cadastrée AP 177 pour une contenance de 1.498 m² à Lamothe-Endo, à 5,20 € le m².

➤ **ACCEPTE** la rétrocession dans le domaine public de la voirie et de ses réseaux du lotissement Blanche Terre, rues dénommées « des Bleuets » et « des Jonquilles ».

➤ **ACCEPTE** la rétrocession dans le domaine public de la voirie, réseaux divers et des parties communes du lotissement Carté, situé rue Saint-Laurent.

➤ **AUTORISE** le maire à signer une convention avec le SERF dans le cadre de la réalisation de travaux de réaménagement rue de la République.

➤ **AUTORISE** l'acquisition de matériel permettant un désherbage alternatif à l'emploi de produits phytosanitaires et la demande de subventions à cette fin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

➤ **DESIGNE COMME CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE FLEURANCE**, auprès de l'établissement public industriel et commercial « Office de tourisme communautaire Gascogne Lomagne » :

- madame Emilie MUÑOZ-DENNIG, représentant le maire en son absence,
- mesdames Brigitte LAURENTIE-ROUX et Simone VIRELAUDE.

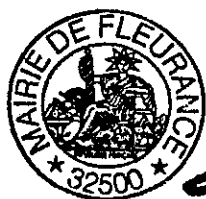
Information du conseil municipal, sans nécessité de délibérer :

➤ **STATUT DE L'ELU LOCAL** – Le maire donne lecture de la charte de l'élu local en application de l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

➤ **DELEGATIONS AU MAIRE** - Le maire informe les membres du conseil des décisions municipales qu'il a signées pour l'attribution de marchés, en vertu de sa délégation confiée par le conseil municipal.

Fait à Fleurance, le 19 avril 2016

Le maire, sénateur du Gers,



Raymond VALL